

Informations de base	
2005/2238(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE: adapter les procédures internes aux exigences liées aux cas de simplification de la législation communautaire Subject 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	